

COMMUNIQUÉ

POINT SUR LA HAUSSE DE LA PRIME DE FEU



// 1^{er} juillet 2020 //

Après un avis favorable de la CNIS (avis consultatif) en date du 24 juin 2020, le projet de décret portant revalorisation de l'indemnité de feu a reçu un avis favorable ce jour au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (avis consultatif).

SACHANT QUE L'AVIS RETENU ÉTAIT FAVORABLE (AU VUE DES PARTICIPANTS), L'UNSA S'EST ABSTENU DU FAIT DE LA NON-RETENUE DE L'AMENDEMENT SUR LA DEMANDE DE RÉTROACTIVITÉ DU PAIEMENT DE CETTE PRIME AU 1^{ER} JANVIER 2020.

Il ne reste plus que l'avis du Conseil d'Etat avant parution du décret.

Durant 7 mois, l'UNSA s'est battu en intersyndicale (composée de FA, CGT, Avenir Secours, FO, CFTC, CFDT et UNSA) pour la revalorisation historique de notre prime de feu de 19 à 25%. Nous tenons une nouvelle fois à vous remercier pour votre implication qui a porté ses fruits. Nous vous savons tous impatients mais la dernière ligne droite arrive et le décret devrait être publié d'ici la rentrée scolaire.

Pour rappel, M. Thirion (Préfet de la DGSCGC) a annoncé à la CNIS du 24 juin une publication du décret fin juillet.

Au niveau local, cette hausse devra être validée par le Conseil d'Administration du SDIS de votre département. L'UNSA-SDIS de France restera vigilant pour une application sur l'ensemble du territoire.

Les autres revendications, notamment le recentrage de nos missions, restent d'actualité.